

"Au fil du temps"



hormelles de racher autour du ponsou du xiii^{ème} siècle de Rosans



Lettre comité de rédaction

En ce début d'année, nous formulons tous nos vœux à nos lecteurs et espérons vous apporter le maximum d'informations concernant notre commune. Nous remercions celles et ceux qui contribuent à cette volonté en nous transmettant leur compte-rendu d'activité. Parfois des oublis peuvent nous arriver, nous vous invitons à nous contacter pour pouvoir y remédier. Le bulletin est distribué par la Poste que nous remercions. Si certains résidents secondaires ne le reçoivent pas, qu'ils sachent que nous pouvons leur en réserver un exemplaire à leur demande à la mairie. Je remercie tout spécialement les membres de ce comité de rédaction (Andrée Félix, Anne Papegay et Liliane Savary) pour leur engagement et leur disponibilité à cette réalisation.

Bien cordialement,
Nicolas ROSIN

MAIRIE DE ROSANS

2 Place Raymond Hugues - 05150 Rosans

Directeur publication : **Lionel Tardy**

Responsable rédaction : **Nicolas Rosin**

Comité de rédaction : **Andrée Félix - Liliane Savary et Anne Papegay**

Tél : 04.92.66.60.14

Mél : mairie@rosans.fr

Conception et impression :

Païta Communication

Imprimé sur papier issu de forêts gérées de manière durable

Crédits photos : **comité de rédaction, Didier Pacaud**

Aquarelles : **Alexis Nouailhat**

Diffusion : **La Poste**

N° Dépôt 10/2002

Appli : **MairesetCitoyens**

L'application "MairesetCitoyens" a été mise en place afin que vous puissiez recevoir des informations concernant la Commune de Rosans. Vous pouvez, si vous le souhaitez, l'installer sur vos supports numériques.

SOMMAIRE

P3 ÉDITO

Vœux du maire et repas des aînés

P4 > 6 Vie Municipale

P4 Développement des énergies renouvelables

P5 Visite du sénateur et visite de l'évêque



P5 Adressage (mise en place des plaques et numéros)

P5 Portrait de Jacky LEGAIGNEUR, agent technique municipal

P6 Le compostage



P7 Exposition « Les hameaux de forestage »

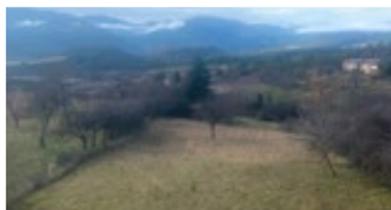
P7 L'arbre aux carillons

P7 Entretien des chemins randonnée VTT & équestre

P7 Arrivée de la fibre à Rosans

P8 Prévention des incendies

P8 Les jardins partagés



P9 RÉPERTOIRE

P10 TRAVAUX RÉALISÉS ET À VENIR

P10 Le centre bourg

P11 Autres gros projets à l'étude

P11 Petits travaux

P12 PÉRISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

P12 Péri-scolaire, extrascolaire



P12 Restauration scolaire

P13 TRANSPORTS

P14/15 MANIFESTATIONS

P14 Marché des potiers

P14 Fête de Rosans



P14 Tour carrée

P14 Journée du Parc

P14 Trail du Fourchat



P15 ACAR Festivités de Noël

P15 Repas club de l'amitié

P15 08/03/2024 Concours de Mounes

P15 25/05/2024 Journée bien-être et santé

P15 Complément manifestations

P12 ÉTAT-CIVIL - INFORMATIONS PRATIQUES

État-civil

Informations pratiques



Chères Rosanaises, Chers Rosanais,

Le 19 janvier dernier vous étiez nombreux à la salle polyvalente pour les traditionnels vœux à la population, preuve de l'intérêt que vous portez à votre village.

Cet instant d'échange et de partage est l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants, d'évoquer avec vous les réalisations et orientations de la Commune, mais aussi de souligner combien les forces vives et associatives de notre village sont actives et primordiales.

Notre engagement collectif a été récompensé en ce début d'année par l'État qui reconnaît

ÉDITO

Rosans au titre des villages d'avenir et par Jean-Marie Bernard, Président du conseil départemental, qui s'est engagé à soutenir fortement nos projets d'investissement et notre candidature au label « Petites cités de caractère ».

Pour nous projeter avec optimisme dans l'avenir, nous aurons à cœur de partager avec vous le projet ambitieux de requalification du centre-bourg, celui du développement des énergies renouvelables et de nombreux projets qui sont présentés dans ce bulletin ou qui le seront dans le suivant et qui concourront à améliorer notre bien vivre à Rosans.

Nous travaillerons cette année à améliorer la sécurité routière dans la traversée de l'agglomération en lien avec les services du Département et à agir fortement de concert avec vous

tous, le SDIS et les services de l'Etat pour prévenir les risques de feux.

En 2024, le programme communal sera donc chargé et conditionné à l'obtention d'autorisations ou de subventions.

En ce début d'année, j'adresse tous mes remerciements à toutes celles et ceux qui contribuent au dynamisme de notre Commune, mais aussi à celles et ceux qui donnent de leur temps pour des actions de solidarité et ce, en toute discrétion.

Je salue particulièrement la mémoire de Robert Badinter et la panthéonisation de Missak et Mélinée Manouchian qui honorent notre république.

Comptez sur le dévouement de toute l'équipe municipale,

Votre Maire,
Lionel TARDY



19 JANVIER, CÉRÉMONIE DES VŒUX À LA POPULATION



REPAS DES AÎNÉS DU 27 JANVIER 2024 ANIMÉ PAR LE CHANTEUR STÉPHANE DANIEL

VIE MUNICIPALE

L'accélération de la production d'énergies renouvelables

La France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir atteint l'objectif européen de 23% de part d'énergie renouvelable (EnR) en 2020.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'EnR, dite loi «APER», vise le déploiement massif des EnR pour amplifier notre lutte contre le dérèglement climatique et diminuer notre dépendance aux produits énergétiques importés.

Dans ce contexte, chaque commune a été sollicitée par L'Etat à l'automne 2023 pour déterminer des zones propices à l'implantation d'installations de production d'EnR.

La commune s'est engagée dès 2015 avec le Parc naturel régional des Baronnies provençales dans le développement d'une des premières centrales villageoises photovoltaïques de France.

Une concertation sur le sujet a été effectuée auprès des habitants de la commune par l'organisation de deux réunions publiques les 10 novembre et 15 décembre 2023.

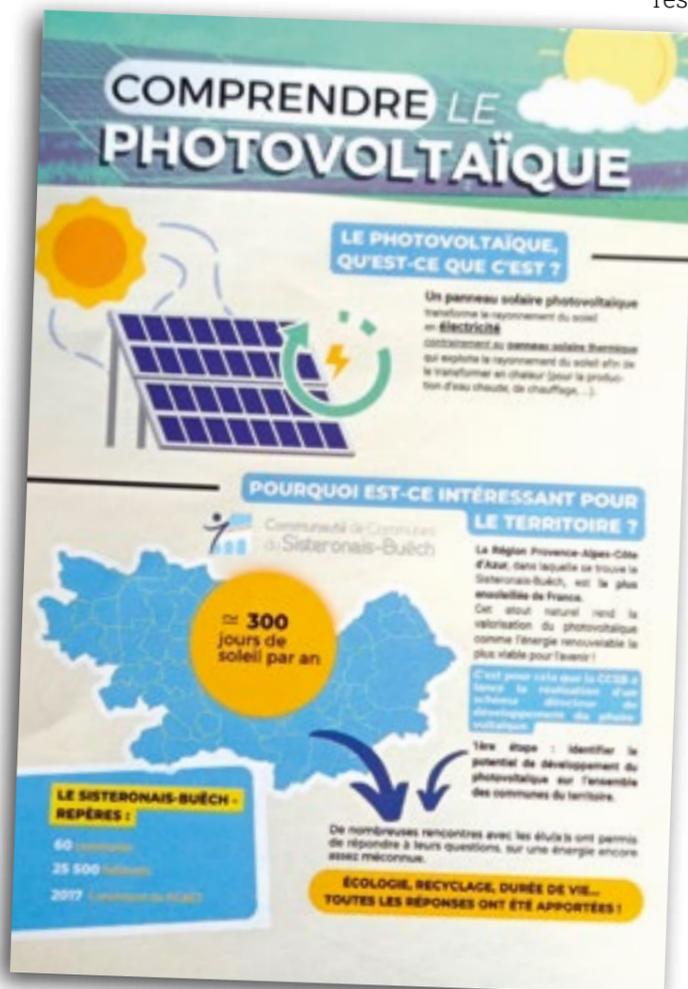
La commune a transmis fin décembre 2023 au Préfet une première liste de zones propices au développement des énergies renouvelables :

- Un projet de production hydroélectrique sur le réseau primaire d'adduction en eau potable
- L'ensemble des toitures de la commune pour favoriser l'égal accès à l'autoconsommation de chaleur (solaire thermique) ou d'électricité (solaire photovoltaïque).

Le Rosanais est particulièrement identifié par le Schéma régional de raccordement au réseau des EnR (juin 2022) comme une future zone régionale importante de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque au sol).

La commune a réexprimé sa volonté de favoriser des projets de production qui n'impactent pas notre potentiel agricole et qui associent la commune pour garantir le partage des retombées économiques avec la commune et ses habitants.

Dans ce contexte, le conseil municipal a fait le choix de poursuivre le débat public en 2024 pour rechercher une zone incluant du foncier communal, favorable à l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol et susceptible de générer un revenu important pour la commune.



Un nouveau cadre pour l'adressage légal

Les communes françaises entrent dans une nouvelle ère de gestion de l'adressage légal. Le décret du 11 août 2022 fixe les modalités et les délais (1^{er} juin 2024 pour les communes de moins de 2 000 habitants) pour la mise à jour des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons. Ces données doivent être intégrées dans une base de données publiques nationales : <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale>

La réalisation du nouveau plan d'adressage a pour objectif la définition d'adresses normées pour l'ensemble des voies de la commune, qui se voient attribuer une dénomination, et des bâtis qui y sont situés, référencés par un numéro (format métrique choisie). Il s'agit d'un élément essentiel pour le bon fonctionnement de nombreux services, qu'ils concernent les citoyens (secours, prestations à domicile...), les entreprises (fournisseurs d'énergie, services GPS...) ou les collectivités (recensement, gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, collecte de taxes). Un adressage complet est également indispensable pour le déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'habitant (FTTH). Le raccordement final en fibre optique par un four-

nisseur d'accès internet nécessite en effet, à la différence du réseau cuivre, que les logements et locaux professionnels soient référencés par le Service National de l'Adresse.

La commune a réalisé ce nouveau plan d'adressage avec l'assistance des services de la communauté de communes. Les oublis et erreurs de numérotation font l'objet de corrections en continu (merci de les signaler en mairie).



La commune a fait le choix de prendre à sa charge l'achat des plaques de numéro (charge qui incombe normalement aux propriétaires) qui sont remis (en mairie) aux propriétaires chargés de les poser.

La pose des plaques de rues est en cours et devrait être finalisée dans les prochaines semaines.



VISITE DU SÉNATEUR

Le jeudi 14 septembre 2023 Monsieur Jean-Michel Arnaud, Sénateur des Hautes-Alpes, accompagné de Madame Christine Maximin sa suppléante, étaient reçus à la mairie par Monsieur le Maire et deux conseillers municipaux (A. Bessière, N. Rosin). Les échanges de qualité ont porté sur de nombreux problèmes de société actuels (loi immigration, fin de vie, l'avenir des Hautes-Alpes avec les problèmes climatiques, futurs jeux olympiques d'hiver 2030 dans notre Région).

Portrait de Jacky LEGAIGNEUR, AGENT TECHNIQUE MUNICIPAL

"Arrivé avec mon épouse en 2018, je suis ravi d'avoir rejoint depuis quelques mois l'équipe communale. Je suis motivé à rendre le village agréable aux habitants ainsi qu'aux touristes. J'espère que les rosanais apprécieront mon dynamisme".



VISITE DE L'ÉVÊQUE

Mgr Xavier Malle, évêque de Gap et d'Embrun, était à Rosans le dimanche 27 août 2023 pour la célébration de la messe en l'église Saint-Jacques le Majeur. La cinquième édition du Pèlerinage des vocations, organisée par les Amis de Compostelle et de Rome, partie de La Pierre le 25 août 2023, s'est terminée à l'abbaye Notre-Dame de Miséricorde à Rosans.



COMPOSTAGE

Tous les ménages doivent trier leurs déchets alimentaires à partir du 1^{er} janvier 2024 en les séparant du verre, des emballages, des papiers, des cartons ou du reste de la poubelle d'ordures ménagères.

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost, ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

La Communauté de communes du Sisteronais Buëch, compétente en matière de gestion des déchets, propose une gestion de proximité des biodéchets par l'installation de composteurs collectifs dans les 60 communes de son territoire. Vu notre territoire très peu dense (17 hab/km²) la collecte de biodéchets en porte à porte est exclue (trop lourde et coûteuse).

Il est constaté la présence de 30% de biodéchets dans les ordures ménagères, soit environ 2 000 tonnes/an. L'objectif est donc de sortir ces biodéchets de nos poubelles afin de pouvoir les valoriser et de réduire le tonnage d'ordures ménagères.

Pour rappel, les ordures ménagères sont enfouies à deux pas de chez nous au site d'enfouissement du Beynon et coûtent 392 € la tonne !

Deux aires de compostage collectif ont été installées et inaugurées à

Rosans le 10/10/2023, une à côté de l'entrée du camping municipal et l'autre en face de l'aire de jeux (les deux sont situées juste à côté du point d'apports volontaires de déchets afin que vous puissiez jeter facilement tous vos déchets triés au même endroit.



La fonctionnalité est simple, il suffit à chacun de trier ses déchets alimentaires à la maison. Une fois que votre seau est plein, vous allez le vider dans le bac d'apports (celui avec la flèche verte), vous étalez un peu la matière pour ne pas faire une pyramide et vous recouvrez de broyat. Une réserve de broyat est déjà sur place dans un autre bac. C'est l'alternance de matières sèches et humides qui va permettre le bon processus de compostage. On procède comme lorsque l'on fait des lasagnes ! Une fois que le premier bac est plein, on le ferme pour le mettre en maturation et on remplit le second bac.

Une fois que le second bac est plein, on peut vider le premier et utiliser le compost obtenu dans les jardins, au pied des haies ou sur les espaces verts communaux.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de ne jamais rien jeter dans le bac du milieu. Il s'agit d'un bac de broyat destiné à recouvrir vos déchets de cuisine.

Merci de ne pas jeter de sacs pleins et de papiers. D'autres poubelles sont à votre disposition à proximité. Merci à vous tous d'en tenir compte pour le bon fonctionnement du compostage.



La fibre à Rosans

Une réunion publique a été organisée à Rosans le mardi 12 décembre sous l'égide du Département, représenté par Monsieur Gérard Tenoux élu en charge du numérique, Denis Fraccaro représentant XP Fibre, et Lionel Tardy, maire de Rosans.



Cette réunion a permis de présenter les avancées du déploiement de la fibre qui a été confié à XP Fibre. Plus de 864 logements et locaux professionnels sont éligibles depuis le 29 décembre 2023 sur les communes de Moydans, Ribeyret, Rosans, Saint-André-de-Rosans et Sorbiers. Les travaux continuent, notamment dans les communes de Rosans et Sorbiers afin de rendre accessible à 100 % les foyers concernés. Pour plus d'informations : www.la fibre05.fr

L'ARBRE AUX CARILLONS

Le 15 octobre est la journée internationale de sensibilisation au deuil périnatal. L'association « le murmure des carillons »



et la mairie de Rosans ont invité la population à l'inauguration de l'arbre sur la place de la Tour en hommage aux bébés partis trop tôt.

EXPOSITION Les hameaux de forestage

Du 3 au 15 octobre 2023 s'est tenue à Rosans l'exposition « LES HAMEAUX de FORESTAGE de HARKIS » à la salle des fêtes du grand pré. L'inauguration a eu lieu le 6 octobre à 18h en présence de Monsieur le Maire et de nombreux habitants. Cette exposition a été réalisée par la Région Sud à l'occasion du soixantenaire du rapatriement d'Algérie. Plus de cent cinquante personnes ont pu apprécier le devoir de mémoire qui retraçait l'arrivée des Français d'Afrique du Nord dans notre Région.



Entretien des sentiers de randonnées

La brigade verte de la Communauté de communes du Sisteronais Buëch (CCSB)

Ce sont 2370 Km de sentiers entretenus dans le Sisteronais-Buëch !

Une « brigade verte » composée d'agents de la communauté de communes réalise la veille et l'entretien des sentiers de randonnée du territoire intercommunal.

Conserver et embellir les itinéraires dans le respect de la nature : un challenge pas toujours simple car la tâche est immense. La CCSB, ce sont : 998 km de circuits pédestres promenades et randonnées (PR, balisages jaunes), 200 km de GR et GRP, 991 km de circuits VTT, 250 km de Grande Traversée VTT, 150 km de boucles équestres.

Si vous constatez des problèmes de balisage ou d'entretien sur les sentiers, n'hésitez pas à le signaler sur SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/> ou par mail à tourisme@sisteronais-buech.fr Vous pouvez aussi joindre le service au 04 92 31 27 52.

PRÉVENTION DES INCENDIES

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (Arrêté préfectoral du 8 décembre 2017)

Le débroussaillage a pour objectif d'éviter ou ralentir des départs de feux accidentels à proximité des habitations. Il en va de notre sécurité à tous. Les travaux de débroussaillage sont à la charge des propriétaires.

Le débroussaillage est obligatoire aux abords des constructions et installations de toute nature, dans un rayon de 50 mètres, ainsi que des voies privées y donnant accès sur une profondeur de 2 mètres de part et d'autre de la voie.

Si l'opération de débroussaillage qui vous incombe s'étend au-delà des limites de votre propriété, vous devez informer par tout moyen le propriétaire du terrain voisin que l'opération de débroussaillage va aussi concerner son terrain. Vous devez lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour procéder à cette opération. L'autorisation doit être donnée dans le délai d'un mois. Toutefois, vous devez lui rappeler que, tant qu'il ne vous donne pas cette autorisation, cette opération de débroussaillage demeure à sa charge.

La période idéale est la période hivernale mais le débroussaillage peut être réalisé toute l'année.

Ce qu'il faut faire :

- Supprimer toute végétation (broussaille) de moins de 2,5 mètres de haut (sauf les futurs arbres susceptibles d'atteindre plus de 5 mètres de hauteur).
- Veiller à ce que les branches d'arbres soient éloignées de 3 mètres des constructions.

- Élaguer les branches basses des arbres conservés jusqu'à 2 mètres de haut.
- Éliminer en déchèterie ou broyer les végétaux morts.

La Mairie organisera prochainement une réunion d'information avec les services de l'Etat et du SDIS.

Si le propriétaire ne respecte pas ses obligations de débroussaillage :

- Il encourt contraventions et amendes (135 € ou 1500 € selon les cas voir 30 € par m² non débroussaillé)
- En cas de dommage sur un bien causé par un incendie de forêt, les assurances pourront appliquer une franchise supplémentaire d'un montant maximum de 5 000 €.

Conditions de brûlage des déchets verts forestiers ou agricoles ou issus de débroussaillage obligatoire

Interdit par vent fort (supérieur à 40 km/h)

Du 15 septembre au 15 mars : Période verte. Autorisé sans formalité administrative ; Brûlage entre 10 H et 15 H ; Prévenir le SDIS (18 ou 112) avant mise à feu.

Du 15 mars au 14 septembre : Période orange. Soumis à déclaration en mairie. Brûlage entre 10 H et 15 H ; Prévenir le SDIS (18 ou 112) avant mise à feu.

S'assurer de l'extinction complète avant de quitter les lieux.

Période rouge : Arrêté préfectoral interdisant tout feu.





LES JARDINS PARTAGÉS

Un jardin partagé est un espace vert communal géré par un groupe d'habitants désireux de retrouver un contact avec la nature, de pratiquer le jardinage, d'apprendre ensemble à mieux se nourrir, de découvrir de nouvelles manières de cultiver et d'échanger des savoir-faire dans une démarche respectueuse de l'environnement sans pesticides ni produits phytosanitaires. A terme c'est aussi un moyen de s'engager vers une alimentation plus autonome. La municipalité met à disposition des parcelles de terrain qui se situent en dessous de la mairie (parcelles F21, F22, F23) pour une surface de 5000 m². Un groupe d'habitants s'est constitué autour des conseillers Mrs Roussot et Monnier chargés d'organiser la mise en place et le fonctionnement de ce « jardin partagé ». Lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2023 la charte de fonctionnement a été adoptée et Jean-François Roussot a été désigné référent communal. Pour toute demande d'une parcelle, prendre contact auprès de la mairie.



RÉPERTOIRE

ÉTABLISSEMENT	PRESTATION	ADRESSE	TÉLÉPHONE	MAIL	HORAIRES HORS CONGÉS
ARTISANATS, AUTO-ENTREPRISES					
ANTONSIG Thierry	ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BÂTIMENT		06 08 09 33 99		
Atelier de la Lune	CÉRAMISTE D'ART	Rue du temple	06 64 30 95 58	contact@marionrichaume.com	Du mardi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - le dimanche de 10h00 à 12h00
BLANC Laurent	ÉLECTRICIEN	Route de Gap			Prendre contact
ESAT	JARDINAGE - TRAVAUX DIVERS - BLANCHISSERIE		04 92 66 66 11		Prendre contact
GARNERO	PLOMBERIE - RAMONEUR	L'Aubergerie	06 33 53 27 22		Prendre contact
Histoire d'Ocres	ATELIER D'ART	Lieu-dit les Millets	06 16 09 31 05		Prendre contact
KISSLER Aurélien	ÉBÉNISTERIE		06 84 04 69 14		Prendre contact
La Forge de Rosans	COUPELLERIE	Le Béal Noir	06 67 95 40 24	soleil-fermier@orange.fr	Sur rendez-vous
LEGAIGNEUR Jacky	MAÇONNERIE CARRELAGE PEINTURE		06 77 12 50 48		Prendre contact
PASCAL Serge	TERRASSEMENT TRAVAUX PUBLICS	Plan de la Croix	04 92 66 68 19 06 52 50 44 45		Sur rendez-vous
TTP	TRAVAUX PAYSAGERS	Lieu-dit les Rosières	06 52 50 44 45		Sur rendez-vous
COMMERCES					
Brasserie L'Oasis	BAR RESTAURANT	Plan d'eau de Pigerolles	06 64 91 70 69	varletroland@yahoo.fr	Du 17/06 au 03/09/2023 tous les jours
Camping des Rosières	BAR SNACK PIZZERIA	Quartier des Coings	04 92 65 35 17 06 70 10 69 99	l-opale@orange.fr	Du 01/07 au 31/08/2023
Camping Les Hauts de Rosans	BAR RESTAURANT	Lieu-dit Pierauche D25 route du col de Pommerol	07 64 88 37 03 04 92 66 61 55	contact@camping-hautsde-rosans.com	Du 01/05 au 16/09/2023
CosmicPizza	SNACK PIZZERIA	Devant le camping Sainte Catherine	07 66 19 59 50		Ouvert les vendredi, samedi et dimanche soir de 17h30 à 21h30
Garage Rosans Automobiles	GARAGE STATION SERVICE	Route de Gap	04 92 66 63 83	contact@rosansautomobiles.fr	Tous les jours de 8h00 à 12h00 et 14h00 18h00 - fermé le dimanche
La Boule d'Or	BAR RESTAURANT	Route de Gap	04 92 66 68 49 06 98 50 98 98		
La Rosanaise	BOULANGERIE PÂTISSERIE	D994	04 92 43 61 27	larosanaise@hotmail.com	De 7h00 à 14h00
L'Aire du temps	BOULANGERIE CADEAUX	Rue Aristide Briand	07 69 65 72 74	jetharriet@gmail.com	
Les Genêts	BAR RESTAURANT	Route de Gap	04 92 66 60 32		
Le Tourisme	BAR RESTAURANT, RETRAIT D'ESPÈCES DU CA	Route de Gap	06 70 44 36 14		lundi, jeudi, vendredi : 7h30 à 14h00 et 17h00 à 21h00 - Fermé mardi après midi et mercredi toute la journée - Samedi et dimanche de 9h00 à 14h00 et de 17h00 à 21h00
Marché de Rosans					Tous les dimanches matin
Ô Fourchat	CAFÉ RESTAURANT	Place du village	04 92 66 64 30	contact@ofourchat.com	De 8h00 à 13h45 et 16h00 à 20h45 - fermé le lundi après-midi et mardi toute la journée
Proxi	ÉPICERIE TABAC PRESSE LOTO	Route de Gap	04 92 66 62 43		Tous les jours de 8h00 à 19h30 le dimanche de 8h00 à 12h30
PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE					
Artisane	TISANES CONFITURES SIROPS PRODUITS DE SOINS BIO	La basse rivière	06 31 97 01 29		Sur rendez-vous
Damien DOREL	MARAIÇAGE	1400 chemin du Fourchat	06 30 11 28 63	da.dorel@laposte.net	Prendre contact
GAEC de Chameyer	VIANDE D'AGNEAU, DES MERGUEZ ET DES SAUCISSES	162 chemin de chameyer	06 77 04 32 12	dominique.gueyette@sfr.fr	Vente directe (livraison ou à la ferme)
L'Arborel	MARAIÇAGE	Pont de Pigerolles	07 83 38 39 01	ferme-arborel@tutanota.com	Tous les jours toute l'année
ESAT	MARAIÇAGE		04 92 66 66 11	https://paniers.esatderosans.fr/accueil/	Prendre contact
La Rivière des Arômes	PRODUCTEUR DISTILLATEUR	Chemin des arômes	04 92 66 60 93 06 70 04 81 49	jean-francois.rousso@orange.fr	Prendre contact
Le potager de Boudat	MARAIÇAGE & ÉLEVAGE DE POULES BIO	Plan d'eau de Pigerolles	06 61 71 36 15		Prendre contact
Les Paysans du Coing	MAISON DE PRODUCTEURS	Plan d'eau de Pigerolles			Du mardi au samedi de 15h30 à 19h30 et samedi matin de 9h00 à 13h00
Mellisphère	PRODUCTEUR DE MIEL	La Rose	06 03 59 33 15		Prendre contact
SANTÉ & BIEN-ÊTRE					
BELLIER Bénédicte	GYNÉCOLOGIE	87 A rue du 19 mars 1962	09 70 75 71 29		Consultations sur rendez-vous les lundi après midi et mercredi matin
Cabinet infirmier CARRERE Laurent	KINÉSITHÉRAPIE À DOMICILE	87 A rue du 19 mars 1962	06 30 66 03 96 06 47 43 63 67		Sur rendez-vous
FAKLER Nathalie	ORTHOPHONISTE	Maison au cœur de Soi 781 rue Aristide Briand	06 74 49 31 32		Sur rendez-vous
FRICOT Thierry	MÉDECINE CHINOISE	Rue du Temple	07 81 89 50 69		Sur rendez-vous
NICOLLIN Justine	MÉDECIN GÉNÉRALISTE	87 A rue du 19 mars 1962	04 92 57 20 11		Consultations sur rendez-vous les mardi et jeudi
RÉMUZAT Ambulances			04 75 27 84 19		Prendre contact
Salon des Millets	MASSAGE BIEN-ÊTRE		06 61 86 02 69		Prendre contact
VIGUIER Élixa	THÉRAPEUTE PSYCHOCORPORELLE VOICE DIALOGUE	258 chemin Plan la croix	06 07 65 13 83		Sur rendez-vous
VIRDIS Florent	PÉDICURE - PODOLOGUE	87 A rue du 19 mars 1962	06 83 18 85 71		Au cabinet 1 jour par mois ou à domicile sur rendez-vous

Merci de vous signaler en mairie si vous souhaitez apparaître dans ce répertoire ou corriger les mentions portées

TRAVAUX

RÉALISÉS ET À VENIR



Un financement HORS-NORME

Sur la base de l'avant-projet d'aménagement réalisé par les maîtres d'œuvre retenus pour cette opération, la commune a déposé deux demandes de subvention à l'Etat (30 %) et au Département (50 %) pour permettre la réalisation de ce projet évalué à 1 833 000 € HT (pour rappel le budget de la commune est de 800 000 € environ !). Cette opération « hors norme » ne pouvait être réalisée qu'à la condition d'obtenir 80 % de subvention.

Jean-Marie Bernard, Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes, s'est engagé à soutenir à hauteur de 50 % les projets d'aménagement proposés par les communes candidates ou lauréates du label "Petites Cités de Caractère".

Les capacités d'emprunt et d'autofinancement de la commune lui permettent de recourir à l'emprunt pour financer sa part pour la réalisation des travaux, et ce sans peser sur les dépenses de fonctionnement pluriannuelles de la commune.

Dès que l'accord de financement sera obtenu, les maîtres d'œuvre pourront proposer un avant-projet détaillé permettant de consulter les entreprises en 2024 pour un démarrage des travaux espéré en 2025. Des réunions d'information seront proposées pour associer le plus possible les habitants du centre-bourg à ce programme de travaux de grande ampleur.

REQUALIFICATION du centre-bourg historique

Après une première tranche de travaux en 2010-2011 qui a permis de requalifier les rues principales périphériques du centre historique, le renouvellement complet des réseaux d'eau et d'assainissement (datant souvent d'avant 1930, sources de fuites qui dégradent le rendement du réseau et peut provoquer des dégâts sur le bâti), des réseaux secs (électricité, télécom) et la requalification des voiries et places du centre-bourg historique du village sont maintenant programmés.

Avec le soutien du CAUE, de la communauté de communes et du Département des Hautes-Alpes, la commune s'est engagée en 2018-2019 avec les communes de Serres, Garde-Colombe et Orpierre dans une démarche visant à obtenir le label "Petites Cités de Caractère".

Une étude de programmation et d'aménagement globale des espaces publics a été réalisée en 2020-2021 en ce sens. Cette étude a fait participer les habitants au travers de « Balades urbaines » et d'ateliers afin de déterminer les lieux de vie du village à réinvestir. Le vieux village intramuros a été désigné comme le lieu prioritaire à requalifier.



En 2021, la commune de Rosans a intégré la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec les communes de Sisteron, Lagne-Montéglin, Serres et La Motte du Caire. L'ORT est un dispositif réglementaire et fiscal qui vise à soutenir l'attractivité résidentielle et commerciale des centres-bourgs.

Le projet de requalification globale du centre-bourg historique a été inscrit dans cette démarche de revitalisation du village mais il restait à négocier les importants financements nécessaires.

Le 21 décembre 2023, la candidature de notre commune de Rosans a été retenue par l'Etat pour bénéficier du programme « Villages d'avenir ».

AUTRES GROS PROJETS À L'ÉTUDE

Rénovation globale du bâtiment de l'école

La Commune a fait réaliser un audit énergétique à l'automne 2023 par le BET Adret. En décembre 2023, une première mission a été confiée à Dominique FARHI, architecte, pour définir un programme prévisionnel de travaux de rénovation de l'école et des logements. Le montant de l'opération est évalué à 700 000 € environ. Il est envisagé de programmer cette opération en 2025 avec le concours de l'Etat (fonds vert) et du Département qui ne peuvent s'engager sur plus d'une opération importante par an (opération centre-bourg en 2024).

Restauration de la tour-donjon dite Tour Carrée inscrite aux monuments historiques en 1932

En 2023, une étude technico-patrimoniale a été réalisée par Damien Mercier, architecte du patrimoine. Cette étude a été suivie et accompagnée par les services de la direction régionale des affaires culturelles et du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Cette étude a permis de définir un programme de travaux prioritaires permettant de sauvegarder ce monument : étanchéité et aménagement de la toiture terrasse, consolidation de linteaux, ...

Le montant des travaux est estimé à 307 000 € HT.

L'opération pourrait être financée à presque 100 % et engagée en 2025 ou 2026.

PETITS TRAVAUX

Entretien et renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement et des canaux

De nombreuses interventions avec le concours des entreprises Serge Pascal, Franck Boussemaere, Basso TP et Arnaud assainissement :

- Réparations : La Rose, secteur Grand Pré, centre bourg
- Débouchage de canalisations : RD, Grand rue et route de la Chapelle,
- Rénovation du réseau d'assainissement du Suquet

Voie communale, chemins ruraux

RÉFECTION :

- Chemin des Rosieres (Entreprise Basso TP)
- Le chemin de l'Estang (Entreprise Aubery)
- Chemin de Baudon – échange et modification du chemin rural à l'entrée de l'abbaye

ENTRÉE ÉCOLE :

Travaux réalisés par les services techniques de la commune.



Rosans labellisé « VILLAGE D'AVENIR »

Annoncé le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir est un programme qui vise à accompagner 2 458 communes rurales de moins de 3 500 habitants retenues par l'Etat dans la réalisation de leurs projets de développement. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter les deux précédents programmes d'aide qui s'adressaient aux communes de plus grande importance (Action cœur de ville, Petites Villes de demain). Par cette labellisation, Rosans est reconnu pour sa fonction de petite centralité rurale.

Grâce à cette labellisation, les projets structurants de notre commune pourront faire l'objet d'une attention particulière des services de l'Etat.





ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES & EXTRASCOLAIRES 2023 - 2024



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

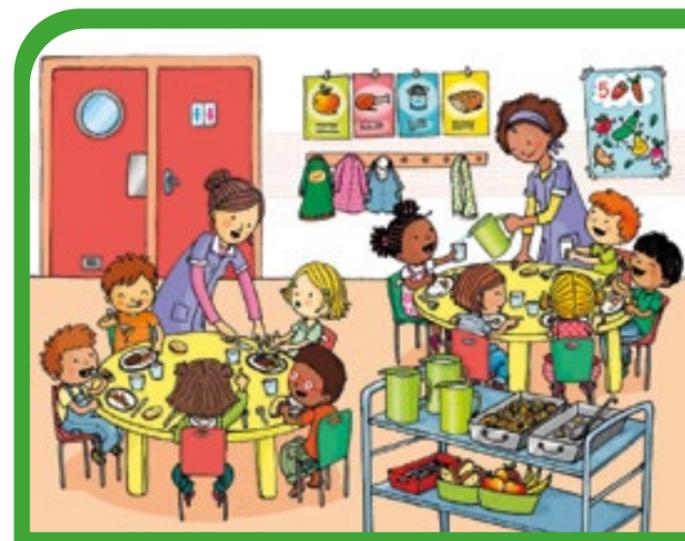
- **Un service d'accueil de 8h00 à 8h45** dans la salle multi-activité de l'école ou dans la cour, assuré par Nora.
- **Une garderie de la petite section jusqu'à la grande section de 16h30 à 18h** et **un accompagnement à la scolarité de 16h30 à 18h00** pour les primaires et **de 16h45 à 19h** pour les collégiens; Service payant assuré par Frédéric (2€/jour).

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES :

- **Activités manuelles de 14h à 16h le mercredi** dans la salle d'activité de l'école pour les enfants à partir de 4 ans, intervenante : Harriet, activité payante selon le Quotient Familial.
- **Activité VTT de 10h à 12h** le mercredi, à partir de 6 ans, intervenant : Yannick, activité payante selon le Quotient Familial.

• **Un Stage Halloween** s'est déroulé **du 30 octobre au 03 novembre 2023** dans la salle Saint-Arey décorée par Harriet ; 12 enfants ont participé à ce stage qui comme l'année précédente a connu un très grand succès. Un grand merci aussi à toutes les personnes qui ont donné des bonbons lors du défilé.

Toutes ces activités sont ouvertes aux enfants quelles que soient leurs communes de résidence.



CANTINE SCOLAIRE

35 enfants inscrits à l'école maternelle et primaire à la rentrée 2023 (32 en 2022) ainsi qu'à la cantine.

La fourniture des repas est assurée par l'ADSEA 05 – ESAT de ROSANS à partir de la cuisine centrale du BERSAC. Le repas est facturé 5,96 € à la commune.

La participation des familles est calculée en fonction du quotient familial.

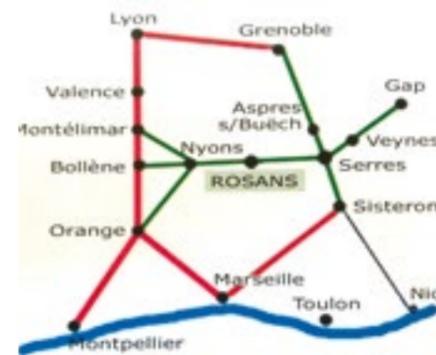
15 enfants sur 35 bénéficient du tarif à 1 € par repas.



TRANSPORTS

Rosans est un lieu privilégié par la nature et sa préservation est due en partie à son éloignement des grands centres urbains. Cette situation a un impact direct pour les transports, il est assez difficile de se rendre dans ces grands centres si vous n'avez pas de moyen de locomotion. Le problème à l'inverse existe également pour les personnes qui souhaitent venir à Rosans

Autrefois une ligne de bus Avignon-Gap permettait de rejoindre les gares de Serres, Veynes et Avignon, malheureusement elle a été supprimée il y a quelques décennies. Notre village se trouve dans un triangle très intéressant entre Valence – Grenoble – Marseille-Nice



Les moyens de transport en commun restent le train et les bus à partir de Serres.

Aujourd'hui avec internet vous pouvez avoir facilement les horaires de trains et de bus pour vos destinations à partir de Serres.

Comment se rendre à Serres ?

1 LE COVOITURAGE EN CONSULTANT LE SITE



2 LE BUS SCOLAIRE LIGNE B4

Départ du camping Ste Catherine à Rosans direction Gap.

le **lundi matin à 6h10** (arrêt à l'office de tourisme de Serres à 6h40) ; circule uniquement **en période**

scolaire du mardi au vendredi à 7h30 (arrivée à l'office de tourisme de Serres à 8h00) ; ne circule pas les jours fériés

Départ de l'office de tourisme de Serres direction Rosans

les lundi mardi jeudi vendredi : 18h05 ; arrivée à Rosans 18h40 ; circule uniquement en période scolaire

du lundi au vendredi : 18h10 ; arrivée à Rosans 18h35 ; ne circule pas les jours fériés

le vendredi 19h05 ; arrivée à Rosans 19h35 ; circule uniquement en période scolaire.

Pour toute autre information : CAR ZOU (transports PINET autocar) : 04 92 57 27 14

3 LA NAVETTE DU ROSANAIS

Transport à la demande sur réservations (navette@rosans.fr ou 06 85 89 05 16)

Pour les directions de Montélimar, Bollène, Orange, Montpellier par la SNCF, on peut se rendre à Nyons :

- avec la navette du rosanais le jeudi des semaines impaires puis réserver un transport à la demande avec la SNCF lors de la réservation de votre billet de train

- un départ est possible également à partir de Verclause (voir les conditions de la SNCF)





MANIFESTATIONS

DE JUILLET 2023 À MAI 2024

JUILLET

12 JUILLET 2023

Le marché des potiers

Le marché de potiers de Rosans a rassemblé environ 800 à 1000 visiteurs.



25 potiers y ont présenté et vendu leurs productions.

Démonstrations de tournage, animation poterie enfants, panneaux didactiques autour de la céramique et Drei Raïlle, groupe Jazz Hautes-Alpes, ont égayé la journée.

Les efforts de Marion Richaume et des nombreux bénévoles ont été couronnés de succès : le chiffre d'affaires des exposants a augmenté par rapport à 2022 et ce malgré le contexte économique.



Cet événement annuel devient un rdv incontournable du Sud des Alpes pour les amateurs de céramique.

**DU 4 JUILLET AU
3 SEPTEMBRE 2023**

Tour carrée



La Tour Carrée a ouvert ses portes du mardi 4 juillet au dimanche 3 septembre 2023. Vingt artisans, producteurs locaux et artistes ont exposé leur savoir-faire. Le vernissage a eu lieu le vendredi 7 juillet. Le président, Philippe Demarchi, soulignait les trente ans de l'association et remerciait les différentes municipalités de leur soutien.

AOÛT

12 ET 13 AOÛT 2023

Fête de Rosans



Avec plus de 80 équipes sur les 2 jours de concours de boules, des jeux éclairés en soirée et une toute nouvelle disposition de l'événement, cette fête de Rosans s'est révélée être un vrai succès.

"Je suis fier de l'équipe du Comité des Fêtes, de cette jeunesse qui s'investit pour son village" a déclaré Éric Ponson, président du Comité des Fêtes. "Nous travaillons dur

pour faire de cet événement un rendez-vous incontournable, et je suis ravi de constater que nos efforts commencent à payer !" A l'année prochaine !!!

SEPTEMBRE

20 SEPTEMBRE 2023

Journée du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Programme pédagogique dans les écoles



Une journée d'information et d'animations s'est déroulée le 20 septembre 2023 le long du « jardin des plantes libres ». Merci à l'équipe organisatrice du parc et aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée de rencontre entre les professeurs des écoles du territoire du Parc et les nombreux intervenants extérieurs.

OCTOBRE

22 OCTOBRE 2023

Trail du Fourchat

Initialement prévu pour le 27 août, le Trail du Fourchat a dû être repoussé en raison des intempéries. C'est donc le 22 octobre que le Trail a pu finalement se courir avec pas moins de 80 participants répartis sur les 3 distances proposées (10, 20 et 40 kms).



"Lorsque nous avons dû reporter l'événement en août, cela a été un coup dur pour nous tous. Mais aujourd'hui, en voyant l'effervescence autour de notre Trail grâce à la mobilisation sans faille de nos bénévoles des Communes de Moydans, Saint André de Rosans et de Rosans, je ne peux qu'être fier de notre groupe", a déclaré Annie, membre de l'équipe organisatrice. A noter que le Trail du Fourchat 2024 se déroulera le 20 octobre !!!

DÉCEMBRE

ACAR Festivités de Noël



L'Association des Commerçants et Artisans du Rosanais (ACAR), avec le soutien de la commune de Rosans, du département des Hautes Alpes, de la Communauté de Commune du Sisteronais-Buëch, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, des offices de tourisme du Sisteronais Buëch et la participation des associations rosanaises, le Comité des fêtes et l'association des enfants du Rosanais ont eu l'honneur d'inviter les villageois de Rosans et des alentours aux festivités de Noël.



Un programme complet a pu être offert pour rassembler petits et grands autour de différents événements. Spectacle de magie, Marché de Noël, Déambulations musicales, Visite du Père Noël, Chorale de Noël, Bal

de Noël, Récital piano, Randonnée d'hiver, et enfin Escape Game. Noël à Rosans, c'est aussi une façon de vivre localement les festivités et de permettre à toutes et tous de partager ensemble des moments joyeux.

11 DÉCEMBRE 2023

Club de l'amitié

Le club de l'amitié du rosanais a organisé pour ses adhérents le lundi 11 décembre 2023 un repas traiteur. Le président, Alain Gabet, qui avait invité messieurs Tenoux et Tardy, a rappelé l'importance de se retrouver dans la convivialité et d'avoir une pensée pour les absents.



Au menu : kir et croustade de fruits de mer, coquilles Saint-Jacques, rôti de veau aux girolles, gratin de cardon et flan de carottes, fromage et nougat glacé accompagné de clairette de Die ; café et papillotes ont clôturé ce repas pour annoncer les festivités de Noël.

MARS



MAI

25 MAI 2024

L'association SOINS DE L'ÊTRE EN BARONNIES, domiciliée à Rosans a pour but de promouvoir les activités professionnelles exercées par ses adhérents autour du bien-être, de la santé, de l'accueil, de l'alimentation ou toutes autres activités favorisant l'épanouissement de la personne ou du collectif ainsi que la connaissance de soi.

Soins de l'Être lance un premier évènement Bien vivre & Santé le 25 mai 2024, à Rosans, pour faire se rencontrer habitants et praticiens, producteurs et artisans. Des ateliers et un marché seront proposés afin de permettre au public de s'informer ; ainsi que des animations et un concert associant l'utile et l'agréable. Les visiteurs pourront parcourir les stands et rencontrer les exposants, se promener dans les ruelles et les vieilles pierres, et participer à des ateliers pour découvrir et tester certaines approches de soins et d'accompagnement. Des animations jalonnant la journée et un concert en début de soirée créent une ambiance festive.

Une buvette sera à disposition toute la journée ainsi qu'un ou deux points de restauration.



Horaires d'ouverture au public : de 9h à 18h, concert en début de soirée

Les Tarifs pour les visiteurs :

- Entrée sur le site : 1€ le gobelet
- Atelier : 5€ par atelier

Un grand merci à toutes celles et ceux qui œuvrent aux animations rosanaises et qui n'apparaissent pas dans le bulletin municipal. Mesdames et messieurs les présidents d'associations n'hésitez pas à rendre compte au comité de rédaction de vos activités, accompagné de 2 photos maximum.

*(nicolasrosin@orange.fr
et savary.liliane@gmail.com)*



MAIRIE DE
Rosans



ÉTAT CIVIL
2023

DÉCÈS :

BERARD Patrick

le 5 octobre 2023

FESCOURT Simone

le 13 décembre 2023

INFORMATIONS PRATIQUES

LES BUREAUX DE LA MAIRIE

sont ouverts :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h
- (fermé les mercredis, samedis et jours fériés).

Téléphone : **04 92 66 60 14**

Mel : **mairie@rosans.fr**

site internet : **www.rosans.fr**

Informations utiles : charger

l'Application **Mairesetcitoyens**"

LA DÉCHETTERIE est ouverte :

HORAIRES D'HIVER

(de novembre à mars)

- les lundis et jeudis :
8h30/12h00 - 13h30/17h00
- les mercredis et samedis :
8h30/12h00
- (fermée les mardis, vendredis, dimanches et jours fériés).

HORAIRES D'ÉTÉ (d'avril à octobre)

- les lundis et jeudis :
8h00/12h00 - 13h30/17h30
- les mercredis et samedis :
8h00/12h00
- (fermée les mardis, vendredis, dimanches et jours fériés).

Tél. gardien : **06 08 37 94 68**

ADMR

La Boule d'Or - Le Moulin

Téléphone : **04 92 24 10 17**

LOCAUX DE LA MAISON DES ÉNERGIES

LA BIBLIOTHÈQUE/ MÉDIATHÈQUE

est ouverte :

- Tous les après-midi
de 15h00 à 18h00
- (fermée les samedis,
dimanches et jours fériés).

OFFICE DE TOURISME DE ROSANS

○ **www.sisteron-buech.fr/fr**

○ Téléphone : **04 92 66 66 66**

HORAIRES D'OUVERTURE :

○ 9h30 - 12h30 & 13h30 - 17h30

JOURS D'OUVERTURE :

- Novembre, décembre, février :
vendredi
- Janvier : FERMÉ
- Mars : mardi, vendredi
- Avril, octobre : mardi, vendredi,
samedi
- Mai, juin, septembre : mardi,
mercredi, vendredi, samedi
- Juillet, août : du lundi au vendredi

AUTRES FERMETURES :

1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} et
8 mai, lundi de Pentecôte, 14 juillet,
1^{er} et 11 novembre, 25 et 26 décembre

LA MAISON FRANCE SERVICES

(MFS) est ouverte :

- Lundi : 8h30/12h00 ;
- Mardi : 8h30/12h00 -
14h00/17h00 ;
- Mercredi : 8h30/12h00 ;
- Jeudi et vendredi : 8h30/12h00 et
13h30/17h00.

Il est préférable d'appeler en amont
pour un éventuel rendez-vous au

04 86 49 80 49

NAVETTE DU ROSANAIS

- Information et réservation :
MELISSA LAVIALLE :
06 85 89 05 16
navette@rosans.fr

LES APPELS D'URGENCE

- Sapeurs pompiers : **18**
- SAMU : **15**
- Police-gendarmerie : **17**
- Alerte attentat ou enlèvement :
197
- Enfance maltraitée : **119**
- SAMU social : **115**
- Pour personnes muettes,
malentendantes : **114**